

(75)

LES  
**COMTES ET LES DUCS DE TOURS**  
**AU VI<sup>e</sup> SIÈCLE**

PAR

Godefroid KURTH  
MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE



**BRUXELLES**  
HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE  
rue de Louvain, 112

—  
**1900**

---

Extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*  
(Classe des lettres, etc.), n° 12 (décembre), 1900.

---

LES  
COMTES ET LES DUCS DE TOURS

AU VI<sup>e</sup> SIÈCLE (1)

---

La Touraine est, avec l'Auvergne, la seule région de France sur laquelle on puisse faire une enquête du genre de celle que j'entreprends. La raison en est que Grégoire de Tours, qui est notre source principale, pour ne pas dire exclusive, a été également chez lui dans les deux pays. Né en Auvergne et tout nourri des souvenirs patriotiques de cette contrée, il est devenu, en 573, évêque de Tours, et il a passé dans cette ville les vingt dernières

---

(1) *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique* (Classe des lettres, etc.), n° 12, pp. 858-883, 1900.

années de sa vie. Ce qu'il nous raconte de la Touraine, ce sont ou bien les souvenirs personnels qu'il a gardés d'une carrière mêlée aux principaux événements dont ce pays fut le théâtre, ou bien les traditions toutes récentes d'une génération dont il avait été le contemporain, et qui avait grandi à Tours pendant qu'il grandissait à Clermont.

Grégoire connaît donc les choses de sa ville épiscopale à la fois mieux et moins bien que celles de sa ville natale. Moins bien, parce qu'à Tours ses souvenirs remontent moins haut, tandis qu'à Clermont ils plongent dans un passé déjà lointain. Mieux, parce que c'est dans la pleine maturité de son talent qu'il a occupé à Tours son poste d'observateur. Aussi, tandis que sa liste des comtes de Clermont remonte jusqu'à 476, à Tours elle ne commence qu'en 556. En revanche, elle sera plus instructive et plus intéressante au point de vue de l'histoire générale.

## I.

## LES COMTES.

Grégoire ignore le nom du plus ancien comte de Tours qui joue un rôle dans ses récits. Cela n'a rien d'étonnant ; ce rôle ayant été assez secondaire, la population a oublié le personnage en question, et lui-même n'a pas pris la peine de s'en informer. Ce personnage anonyme figure dans l'histoire du duc Austrapius, qui, réfugié dans l'église Saint-Martin de Tours, s'y voyait privé de pain et d'eau par ordre de son ennemi, le prince Chramn. Le comte de la ville se chargea lui-même de renverser le vase dans lequel un habitant de Tours portait de l'eau au malheureux. Mais, dit notre narrateur, la vengeance de Dieu ne tarda pas à l'atteindre ; le même

jour, il fut saisi de la fièvre, et la nuit il expira (1). Ceci se passait en 556.

Alpinus, le premier comte de Tours dont Grégoire nous fait connaître le nom, paraît avoir succédé immédiatement à celui qui périt en 556. Il souffrait cruellement d'un pied, nous dit notre narrateur, lorsque ayant invoqué saint Martin, il eut une vision de ce saint qui le guérit en faisant le signe de la croix sur le membre malade. Ayant appris cela, continue Grégoire, Charigisil, alors référendaire du roi Clotaire I<sup>er</sup>, vint au tombeau du saint et y obtint également sa guérison. Ce Charigisil devint plus tard *domestique* du roi Clotaire et eut ainsi l'occasion de rendre de grands services à la ville de Tours et à sa basilique (2).

Ces données nous permettent d'établir avec une précision approximative la chronologie du comte Alpinus. Clotaire I<sup>er</sup> est mort en 561, et pour que, sous son règne, Charigisil ait pu, comme *domestique*, rendre à la ville de Tours les services dont parle Grégoire, il faut qu'il ait

(1) GRÉGOIRE DE TOURS, *H. F.*, IV, 48. Grégoire ne désigne ce comte que sous le nom de *judex loci*; mais que cette expression soit l'équivalent de celle de comte, c'est ce qui résulte clairement des divers passages de Grégoire où elle est employée; voir *H. F.*, IV, 46; V, 20 et 49; *Glor. Conf.*, 61. Cf. *H. F.*, VI, 8; *Virt. Mart.*, III, 53; *V. P.*, VIII, 3. C'est dans le même sens que Grégoire de Tours dit ailleurs *comes loci*, *H. F.*, VII, 27. Ailleurs, il prend les deux mots *comes* et *judex* comme absolument identiques. C'est ainsi qu'à l'occasion d'une plainte que l'évêque Phronimius d'Agde, étant à Lyon, formula contre un Burgonde qui avait dépouillé un pauvre, il écrit : « *Episcopus autem narravit haec comiti. judex vero, vocatum Burgundionem, percunctari coepit ab eo quid exinde diceret...* » et le reste du passage. *V. P.*, VIII, 8. Cf. WAITZ, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, II, II, p. 25.

(2) GRÉGOIRE DE TOURS, *Virt. S. Martini*, I, 24 et 25.

rempli ses fonctions pendant un temps plus ou moins considérable, une couple d'années tout au moins. Cela placerait en 559 au plus tard sa promotion au domestique. Cette promotion elle-même est postérieure de quelque temps à sa guérison; mettons que celle-ci ait eu lieu en 558. Or la guérison d'Alpinus lui-même est antérieure à cette date, donc elle eut lieu vers 557, et elle ne se produisit qu'après une année entière de maladie, ce qui nous ramène à 556, date de la mort du prédécesseur anonyme d'Alpinus.

Nous ne connaissons pas la durée du gouvernement de ce dernier; mais, s'il est permis de recourir à la conjecture, il est probable qu'il resta en fonctions jusqu'à la mort de Clotaire. Le partage de la succession de ce roi et l'avènement de Charibert à Tours aura alors, selon l'usage, amené un changement de gouverneur. Du moins nous voyons sous ce roi (561-567) gouverner dans cette ville un comte du nom de Gaiso, qui nous est connu par un curieux épisode d'histoire politique. Charibert avait promis, sous serment, aux Tourangeaux, qu'il n'innoverait rien au régime sous lequel ils vivaient et qu'il les laisserait jouir de la situation qui leur avait été faite sous son père, notamment qu'il ne les frapperait pas de nouveaux impôts. Malgré cette promesse royale, le comte Gaiso ne craignit pas d'imposer la cité; mais il en fut empêché par l'évêque Eufronius. Le roi lui-même, redoutant la colère de saint Martin, brûla les registres de Gaiso et renvoya les sommes déjà perçues à la basilique, en défendant au comte de faire payer quoi que ce fût aux habitants de Tours. Le mécontentement qu'à cette occasion Charibert éprouva ou dut feindre contre un agent trop zélé, déterminait peut-être la retraite de celui-ci: toujours est-il que

nous lui voyons encore un successeur du vivant de son maître (1).

Ce successeur n'est autre que le trop fameux Leudastes, ce remuant et vilain personnage qui a causé tant de soucis à son évêque Grégoire de Tours. Leudastes était d'origine servile. Son père était un esclave gallo-romain employé comme vigneron sur les terres du fisc en Poitou. On l'avait d'abord attaché à la cuisine royale; mais, comme il était châssieux et qu'il ne supportait pas la fumée, on le fit passer, comme dit le chroniqueur, du pilon au pétrin. Il feignit d'abord une grande prédilection pour les pâtes fermentées, mais c'était pour mieux préparer sa fuite. Il se sauva jusqu'à trois fois, mais fut toujours rattrapé; la troisième, on lui fendit l'oreille comme on faisait aux esclaves fugitifs. Il parvint néanmoins à gagner les bonnes grâces de la reine Marcovève, qui en fit le gardien de ses chevaux, et il se hissa même jusqu'aux importantes fonctions de comte de l'étable royale. Son étoile ne pâlit pas après la mort de la reine; au contraire, Charibert lui fit gravir un nouvel échelon de la hiérarchie des dignités en lui confiant le gouvernement du comté de Tours. L'esclave devenu seigneur y fit ce qu'on pouvait attendre de lui; il se vautra dans les jouissances du pouvoir, se montra le plus odieux des tyrans et amassa d'immenses trésors, grâce à ses rapines. Mais la mort de son royal protecteur, en 567, vint renverser cette haute fortune. A l'avènement de Sigebert, il dut fuir de Tours et se réfugier auprès de Chilpéric,

(1) GRÉGOIRE DE TOURS, *H. F.* IX, 30.

pendant que les fidèles du nouveau roi mettaient ses biens au pillage (1).

Le successeur de Leudastes fut le comte Justinus, qui, si je ne me trompe, garda ses fonctions pendant toute la durée du règne de son maître. Ce règne fut troublé à plusieurs reprises par les attaques de Chilpéric. Le roi de Neustrie ne se consolait pas de voir Tours et Poitiers en d'autres mains que les siennes. Il fit envahir la première de ces villes, dès le lendemain de la mort de Charibert, par des troupes placées sous les ordres de son fils Clovis. Les armées réunies de Sigebert et de Gontran eurent bientôt fait de chasser le jeune usurpateur (2), et Sigebert ainsi que Justinus, son comte, restèrent en paisible possession de Tours pendant six ans. Mais, en 573, une nouvelle tentative de Chilpéric eut plus de succès : cette fois, son fils Théodebert s'empara de Tours (3), dont il chassa Justinus, et alors on vit reparaitre à l'horizon l'étoile de Leudastes. Ici se place un épisode bien curieux. Au lieu de mettre purement et simplement son homme de confiance à la tête de la ville conquise, le jeune conquérant s'en fut trouver l'évêque, qui venait à peine de prendre possession de son siège, — c'est Grégoire de Tours lui-même, — et lui recommanda vivement Leudastes pour qu'il rentrât en possession de son comté (4). Qu'est-ce à dire, si ce n'est

(1) GRÉGOIRE DE TOURS, *H. F.*, V, 48.

(2) IDEM, *ibid.*, IV, 45.

(3) IDEM, *ibid.*, IV, 47.

(4) « Pervadente igitur Chilperico rege per Theodobertum filium suum urbem Turonicam, cum jam ego Turonus advenissem, mihi Theodoberto strenue commendatur (Leudastes), ut scilicet comitatum quem prius habuerat potiretur. » GRÉGOIRE DE TOURS, *H. F.*, V, 48.

que le roi de Neustrie ne veut plus imposer un gouverneur à la province par un coup d'autorité? Il entend plutôt la gagner en paraissant lui abandonner le choix de son nouveau comte, et la démarche de Théodebert auprès de l'évêque n'a d'autre but que d'assurer à son candidat — il faut bien employer ce mot — la grande autorité morale de l'Église. S'il en faut croire notre narrateur, Leudastes fit au prélat les plus belles promesses du monde, et, à la suite de ces démarches, entra en possession de son comté.

Il est d'ailleurs inutile d'ajouter qu'il n'eut ni l'envie ni le temps de tenir ses engagements. Peu après, en 573 et en 574, Sigebert reprenait la ville, en chassait pour la seconde fois le comte neustrien, et, si je ne me trompe, réinstallait le comte Justinus dans ses fonctions. Nous ne savons que peu de chose de ce dernier. Il racheta, pour le rendre à la liberté, un enfant d'origine servile, du nom de Securus, qui venait d'être guéri miraculeusement au tombeau de saint Martin. Le miraculé vivait encore au moment où Grégoire écrivait (1). C'est Justinus encore qui, au nom du roi Sigebert, chargea Eufronius de Tours d'aller faire à Poitiers la translation des reliques de la sainte Croix, à la place de l'évêque Marovée qui se déroba à ce devoir (2).

Mais, dès 575, la mort tragique de Sigebert, tombé sous le poignard des assassins envoyés par Frédégonde, faisait rentrer Tours sous l'autorité du roi Chilpéric et y ramenait le comte Leudastes. C'était la troisième fois que celui-ci prenait en mains l'administration du comté, et,

(1) GRÉGOIRE DE TOURS, *Virt. S. Martini*, I, 40.

(2) BAUDONIVIA, *Vita S. Radegundis*, c. 16 (*SRM.*, III, p. 389).

cette fois, il la garda pendant cinq ans (575-580) (1). Son administration, pendant ce laps de temps, ne fut pas des plus faciles : elle fut troublée notamment, en 577, par son conflit avec le prince Mérovée, fils de Chilpéric, qui, réfugié à Tours, y était plus puissant que lui et qui pillait ses biens (2). Pour se venger de lui et pour faire sa cour à Frédégonde, la cruelle marâtre de ce jeune homme, il essaya de le faire périr (3). Leudastes eut, d'autre part, avec Grégoire de Tours lui-même plus d'une difficulté qu'il serait sans intérêt d'exposer en détail. Finalement, Chilpéric lui-même se fatigua de cet antipathique personnage, et il envoya Ansoald à Tours pour procéder à son remplacement. On vit alors, à la Saint-Martin de 580, se renouveler la curieuse pratique dont nous avons déjà eu un exemple plus haut. Pour la seconde fois depuis le règne de Chilpéric à Tours, la population fut appelée à procéder elle-même à l'élection de son comte (4). Je ne sais si Chilpéric appliqua ailleurs encore une pareille mesure, ni si d'autres rois mérovingiens y recoururent (5); ce qui est certain, c'est qu'elle

(1) GRÉGOIRE DE TOURS, *H. F.*, V, 48.

(2) IDEM, *ibid.*, V, 48.

(3) IDEM, *ibid.*, V, 14.

(4) « Data nobis populo optionem, Eunomius in comitatum erigitur. » GRÉGOIRE DE TOURS, *H. F.*, V, 47.

(5) C'est, à mon sens, exagérer énormément la portée de notre passage, qui est unique, que de dire avec JACOBS, *Géographie de Grégoire de Tours* : « En imposant un comte à une cité, le roi prenait l'avis de l'évêque et du peuple; de même, pour l'élection d'un évêque, le peuple était consulté. Ce respect du consentement populaire, si remarquable à cette époque, devait avoir sa cause et son origine dans les traditions du régime municipal, qui, sous les Romains, avait donné aux hommes de la cité l'habitude de faire leurs affaires eux-

prouve de la part de ce souverain une certaine entente de l'art de gouverner. La meilleure manière de gagner un peuple récemment conquis, et dont la fidélité n'était pas assurée, c'était incontestablement de l'appeler à choisir lui-même l'homme auquel il devait obéir.

L'élu des Tourangeaux s'appelait Eunomius : c'était évidemment un indigène. D'une part, l'élection populaire ne se serait guère portée sur un étranger, qui aurait été un inconnu; de l'autre, nous voyons qu'après sa sortie de charge il continua de résider à Tours. Son administration dura trois ou quatre ans. Entré en fonctions en 580, il ne les occupait plus à la fin de 584 (1). Selon toute apparence, il en fut relevé lorsque la mort tragique de Chilpéric, arrivée cette même année, eut livré la ville de Tours à l'ambition du roi Gontran, qui avait commencé par en dépouiller son neveu Childebert d'Austrasie.

Pendant le temps qu'Eunomius était à la tête du comté de Tours, nous voyons qu'il avait au-dessus de lui un duc dont l'autorité s'étendait sur les deux comtés de Tours et de Poitiers. Ce duc, ancien comte lui-même, s'appelait Berulfus. L'un et l'autre, au dire de Grégoire de Tours, furent d'accord pour mettre la ville dans une espèce d'état de siège pendant lequel ils faisaient conseiller à l'évêque de fuir; ils se seraient alors emparés de sa personne et auraient prétendu trouver dans sa fuite une preuve de la

mêmes, etc. » (2<sup>e</sup> édition dans GRÉGOIRE DE TOURS, trad. GUIZOT, Paris, 1861, t. II, p. 320). D'abord, la participation du peuple à l'élection de l'évêque est un fait d'une tout autre nature que ne le dit l'auteur; ensuite, il n'existe pas un seul autre texte relatif à son intervention dans l'élection du comte; il en existe même qui prouvent tout le contraire de l'aveu de Jacobs lui-même, comme *H. F.*, VIII, 38.

(1) GRÉGOIRE DE TOURS, *H. F.*, V, 47, 49; VII, 23.

vérité des accusations dont il était l'objet à la cour de Neustrie (1).

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici une autre particularité relative au comte Eunomius. Lorsqu'il entra en charge, il emprunta de l'argent à un juif nommé Armentarius, pour pouvoir constituer la caution réclamée par le fisc de ceux qui maniaient les deniers publics. Son vicaire, nommé Injurius, était également devenu le débiteur d'Armentarius. Lorsque, après l'expiration de leurs fonctions (584), le juif vint à Tours pour leur réclamer son argent, ses deux débiteurs promirent de lui payer l'intérêt avec le capital, mais Injurius, l'ayant invité à dîner, l'assassina (2). On ne nous dit pas quel rôle joua Eunomius dans cette odieuse affaire ; mais, si je comprends bien le silence de Grégoire de Tours, il lui est plutôt défavorable.

Au moment où se passait cette histoire, Eunomius, je l'ai déjà dit, n'était plus en fonctions, et Tours, quel que temps disputé entre l'Austrasie et la Bourgogne, avait dû sacrifier ses préférences pour son maître légi-

(1) GRÉGOIRE DE TOURS, *H. F.*, V, 49.

(2) IDEM, *ibid.*, VII, 23. Une phrase de ce récit crée quelque difficulté : « Praesenti quoque anno [584] Armentarius Judaeus cum uno sectae suae satellite et duobus christianis ad exegendas cautionis, quas ei propter tributa publica Injurius ex vicario, ex comite vere Eunomius deposuerant, Toronis advenit. » *Cautiones* ici signifie la reconnaissance d'une dette ; il s'agit de billets souscrits entre les mains du juif par les deux emprunteurs, et dont il réclamait le paiement. Les sommes empruntées étaient destinées sans doute à couvrir le montant d'une année d'impôt à verser d'avance, et c'est pourquoi les intéressés, ne disposant pas d'autant de numéraire, avaient été obligés de recourir à l'emprunt. Cf. LEHUËROU, *Histoire des institutions mérovingiennes*, pp. 309 et 327.

time et recevoir les troupes de Gontran. Celui-ci avait confié les fonctions comtales à Willacharius, qui était déjà investi du comté d'Orléans (1). Ce ne fut, selon toute apparence, qu'une nomination provisoire. Willacharius, que nous retrouvons encore en 590 comme comte d'Orléans (2), avait, au moins dès 587, résigné le comté de Tours, et c'est un certain comte Eborinus que nous en voyons investi en l'année susdite (3).

Mais le mandat d'Eborinus ne fut pas de longue durée. Dès le printemps de 589, il avait pour successeur Galienus (4). Ce rapide changement de gouverneur s'explique, comme la plupart des autres, par un changement dans la destinée politique de la Touraine. Le 28 novembre 587, le traité d'Andelot avait restitué la Touraine et le Poitou à Childebart, et celui-ci s'était empressé, selon une coutume à peu près invariable, d'y substituer un comte de son choix au mandataire de Gontran. C'est ainsi qu'entra en fonctions le dernier des comtes de Tours dont nous trouvons mention au VI<sup>e</sup> siècle. Grégoire de Tours paraît avoir collaboré efficacement à sa nomination : d'une part, il avait pour son maître Childebart un loyalisme qui devait lui valoir les bonnes grâces de la cour, et de l'autre, nous voyons que Galienus était son ami d'ancienne date. Lorsque l'évêque fut poursuivi pour avoir mal parlé de la reine Frédégonde, Galienus fut désigné

(1) GRÉGOIRE DE TOURS, *H. F.*, VII, 13.

(2) IDEM, *ibid.*, X, 9, où son nom présente la variante *Willacharius*. Avec KRUSCH, *Index de Grégoire de Tours*, s. v., j'admets l'identité des deux noms.

(3) GRÉGOIRE DE TOURS, *Virt. S. Martin.*, III, 34.

(4) IDEM, *ibid.*, IV, 6, à combiner avec FORTUNAT, *Carm.*, X, 11.

comme un de ceux chez qui il avait trouvé écoute, et il fut de ce chef jeté en prison pendant quelque temps (1). C'était en 580, et neuf ans s'étaient écoulés depuis ces jours mauvais. Galienus était maintenant maître de cette ville où il avait souffert persécution, et on lui demandait justice ou pitié au nom de l'innocence opprimée. Nous possédons encore le texte de la supplique en vers que le poète Fortunat lui fit tenir, pour demander l'élargissement d'une jeune fille injustement arrêtée. C'était pendant l'été de 589, au mois de juillet. Il y avait alors à Tours, outre le comte et l'évêque, deux personnages de distinction, à savoir Romulfus, comte du palais, et Florentianus, maire du palais de la reine Faileuba. Ils venaient pour procéder à Tours et à Poitiers à un nouveau recensement en vue d'asseoir les impôts. Chacun de ces quatre dignitaires reçut, de la part du poète, une pétition en faveur de sa protégée. C'était le père qui portait lui-même ces pieuses requêtes, et celle qui était adressée au comte lui parlait sur le ton d'une amicale familiarité (2).

## II.

### LES DUCS.

Pendant la période que nous venons d'étudier, les comtes de Tours et de Poitiers ont été placés, à diverses

(1) GRÉGOIRE DE TOURS, *H. F.*, V, 49.

(2) FORTUNAT, *Carm.*, X, XII, abed. Cf. GRÉGOIRE DE TOURS, *Virt. S. Martin.*, IV, 6, 7 : « Advenerat etiam in hac festivitate (à la Saint-Martin d'été, le 4 juillet) et Florentianus major cum Romulfo palatii comite ... Et quia Florentiani majoris memoriam fecimus, quid ab eo didicerim nefas puto taceri. » Cf. *IDEM*, *H. F.*, IX, 30.

reprises, sous l'autorité suprême d'un personnage revêtu du titre de duc.

Le plus ancien duc que nous rencontrons dans nos sources à Tours et à Poitiers y apparaît en même temps que le plus ancien comte de Tours. Il s'appelait Austrapius, et il était au service de Clotaire I<sup>er</sup>. Celui-ci lui confia le soin de bâtir, d'accord avec l'évêque Pientius, le monastère où sainte Radegonde voulait s'enfermer à Poitiers (1). Il était trop fidèle à son roi pour n'être pas en butte aux mauvais traitements du prince Chramn, quand celui-ci imagina de se révolter contre son père, et il dut même chercher un refuge dans la basilique de Saint-Martin de Tours (556). Mais lorsque Clotaire eut triomphé du fils rebelle, Austrapius fut en très grande faveur ; il se fit promettre par le roi la succession de l'évêque Pientius de Poitiers, et, en attendant, comme il semble avoir été pressé d'entrer en possession du pouvoir épiscopal, il reçut les ordres et se fit tailler, dans la vaste étendue du diocèse de Poitiers, le plus grand de la Gaule, une espèce d'apanage ou d'évêché d'attente qui avait pour chef-lieu la ville de Chantoceaux. Mais Pientius ne se pressant pas de mourir, ce fut Clotaire I<sup>er</sup> qui disparut le premier, et son fils Charibert ne se soucia pas de tenir les promesses faites par son père à Austrapius. Il donna l'évêché de Poitiers à Pascentius, abbé de Saint-Hilaire à Paris, et Austrapius réclama vainement. Il se retira alors dans son minuscule diocèse de Chantoceaux, mais il n'y trouva pas le repos. Il n'avait jamais trop bien traité la colonie de Taïfales qui occupait le pays ; ces bar-

(1) BAUDONIVIA, *Vita S. Radegundis*, 5.

bares, un jour, se révoltèrent contre lui et le massacrèrent. Le sous-diocèse de Chantoceaux rentra sous l'obédience de Poitiers, et tout fut dit (1).

Qu'était devenu le duché de Tours et de Poitiers depuis le jour où Austrapius y avait renoncé pour se faire nommer évêque, et que devint-il pendant toute la durée des règnes de Charibert et de Sigebert ? C'est seulement en 580, sous le règne de Chilpéric, que nous en entendons reparler. Le titulaire en est, à cette date, un ancien comte (2) neustrien (3), du nom de Berulfus. Il s'était signalé par son zèle à servir les intérêts de son maître, au cours de la lutte qui s'était terminée par la mort tragique de Sigebert. On sut par la suite qu'il y avait trouvé son profit, et qu'à la mort du roi d'Austrasie il avait fait main basse, en secret, sur son trésor. Devenu duc de Tours et de Poitiers, il déploya le même loyalisme à la fois contre Grégoire de Tours, qui lui était suspect, et contre Leudastes, qui venait d'être remplacé par le comte Eunomius (4).

La manière dont le duc et le comte exercent simultanément leur autorité à Tours est intéressante à considérer. Grégoire les montre opérant de concert : ils répandent le bruit que Gontran veut s'emparer de la ville; ils placent des sentinelles aux portes, moins pour garder la

(1) GRÉGOIRE DE TOURS, *H. F.*, IV, 48.

(2) FORTUNAT, *Carm.*, VII, 15.

(3) C'est ce qui résulte des faits relatés ci-dessous. Berulfus n'aurait pas eu la confiance de Chilpéric s'il n'avait été Neustrien, et c'est en cette dernière qualité qu'il a pu piller le trésor de Sigebert, qui avait été sans doute transporté en Neustrie à la suite de ce roi.

(4) GRÉGOIRE DE TOURS, *H. F.*, V, 49, p. 242.

ville que pour surveiller l'évêque; ils font conseiller à celui-ci de se sauver, sans doute pour le compromettre en le faisant arrêter comme un coupable en aveu (1). Au surplus, lorsque, quelque temps après, Leudastes reparut sur le territoire du comté, c'est le duc Berulfus qui le fit arrêter par ses hommes d'armes, et le nom d'Eunomius n'est pas prononcé (2).

Les années suivantes, nous retrouvons Berulfus en campagne. En 581, il participe à la guerre sauvage que Chilpéric faisait à son frère Gontran. Les gens du comté de Bourges, qui était à Gontran, avaient envahi le pays de Tours et cruellement pillé les localités de Barrou et d'Yzeures. Berulfus alla les repousser, et les Tourangeaux qui ne l'accompagnaient pas expièrent plus tard leur négligence (3).

L'année suivante, il envahit le Berry à la tête des contingents de Tours, de Poitiers, d'Angers et de Nantes. Cela veut-il dire que ces deux dernières villes sont comprises dans son duché? Je n'ose pas l'affirmer, mais je suis assez porté à le croire.

Pendant que Berulfus attaquait d'un côté, Desiderius attaquait de l'autre; il y eut des combats sanglants, suivis d'horribles déprédations, dont le récit n'appartient pas à notre sujet. Ce zèle atroce déployé au service de Chilpéric devait coûter cher à Berulfus. Quand son maître mourut en 584, Gontran, qui s'était emparé des villes

(1) GRÉGOIRE DE TOURS, *H. F.*, V, 49, p. 241.

(2) IDEM, *ibid.*, p. 242.

(3) IDEM, *ibid.*, VI, 12. Sur l'identité des noms de Barrou et d'Yzeures (*Isidorensis ac Berravensis pagi*), LONGNON, *Géographie de la Gaule au VI<sup>e</sup> siècle*, pp. 263 et 273.

de la Loire, commença par confier la dignité de duc de Tours et de Poitiers à un ancien serviteur de Sigebert, nommé Ennodius. Berulfus fut assez inconscient, à ce qu'il paraît, pour disputer ces fonctions à Ennodius : une telle imprudence ne fit que précipiter son destin. Gontran dirigea contre lui une enquête sévère. Elle révéla ce que personne n'avait osé dire tout haut jusqu'alors, et notamment la manière dont il s'était adjugé en secret la plus grande partie du trésor de Sigebert, neuf ans auparavant.

A la suite de ces révélations, son sort fut décidé. Le duc Rauching s'empara de sa personne par une ruse, pendant que ses gens allaient piller la maison de Berulfus et celle de son complice Arnegisil. Ce fut à grand'peine que l'intervention des évêques parvint à arrêter la hache déjà levée sur la tête des deux coupables (1).

Ennodius, avons-nous dit, était un ancien fidèle de Sigebert. Il avait rempli les fonctions de comte sous ce roi, peut-être à Poitiers, où nous le trouvons établi depuis sa retraite (2). Une preuve de son dévouement à la maison d'Austrasie, c'est l'acharnement de Chilpéric à le persécuter lorsqu'il se fut emparé de Poitiers en 577. Ennodius fut une de ses premières victimes : il le condamna à l'exil et confisqua son avoir. Toutefois, le châtiement d'Ennodius, pour une raison qu'on ignore, ne fut pas de longue durée; dès l'année suivante, le roi de Neustrie lui rendait sa patrie et ses biens. Lorsque, en 587, Gontran eut restitué la Touraine à son neveu Childebart, son légitime souverain, la fortune d'Ennodius attei-

(1) GRÉGOIRE DE TOURS, *H. F.*, VIII, 26.

(2) *IDEM*, *ibid.*

gnit son apogée, car le roi lui confia encore le gouvernement des cités d'Aire et de Lescar (*Bénarn*) (4).

Mais les comtes de Tours et de Poitiers supportaient impatiemment au-dessus de leurs têtes un chef devenu inutile, à ce qu'il semble, depuis que la mort de Chilpéric avait fait disparaître le seul danger que pussent courir les cités de Tours et de Poitiers.

Ce fut probablement cette considération d'ordre politique qu'ils firent valoir auprès du roi, et celui-ci se rendit à leurs vœux en déchargeant Ennodius de ses fonctions, c'est-à-dire, si nous ne nous trompons point, en supprimant le duché. Il lui restait les cités d'Aire et de Lescar, également réunies sous son autorité, sans qu'on nous dise qu'il en a été le duc (2), mais la même raison qui avait fait supprimer le groupement de Tours et de Poitiers fit supprimer celui d'Aire et de Lescar. Ennodius, après cela, n'avait plus qu'à se retirer dans ses domaines et à y vivre en particulier : c'est ce qu'il fit, nous dit l'historien (3). La preuve que sa retraite ne fut

(4) GRÉGOIRE DE TOURS, *H. F.*, IX, 7.

(2) Les paroles de GRÉGOIRE DE TOURS, *H. F.*, IX, 7, sont à noter « Ennodius cum ducatum urbium Thoronicae atque Pictavae ministraret, adhuc et Vice Juliensis atque Benarnae urbium principatum accepit. » Il faut remarquer qu'Aire et Lescar sont deux *civitates* et partant deux sièges de comtés; on en pourrait donc tirer la conclusion qu'elles formaient sous Ennodius un duché, tout comme les comtés de Tours et de Poitiers. Toutefois, Grégoire s'abstient de le dire, peut-être tout simplement pour éviter la répétition du mot *ducatus*.

(3) Je crois utile de citer son texte, pour permettre au lecteur de contrôler mon interprétation : « Ennodius cum ducatum urbium Thoronicae atque Pectavae ministraret, adhuc et Vice Juliensis atque Benarnae urbium principatum accepit. Sed euntibus comitibus Thoronicae atque Pectavae urbis ad regem Childebertum, obtinuerunt eum

pas une disgrâce, c'est que non seulement il ne fut pas inquiété dans sa personne et dans ses biens, mais que, deux ou trois ans plus tard, en 590, c'est lui qui fut chargé de diriger le procès d'Egidius de Reims, accusé de haute trahison (1).

## III.

## CONCLUSIONS.

Ce qui est remarquable dans l'histoire du comté de Touraine au VI<sup>e</sup> siècle, c'est le nombre des fonctionnaires qui sont chargés de le gouverner. Pour un espace de vingt-trois ans qu'embrassent nos sources (556-589), nous y rencontrons neuf comtes, alors qu'en Auvergne, pour une période de cent quatorze ans, il y en avait onze. En moyenne donc, la Touraine a un comte tous les deux ans et demi; l'Auvergne, tous les onze ans. Cette différence s'explique: l'Auvergne, pendant tout le VI<sup>e</sup> siècle, est restée sous la domination de l'Austrasie, et n'a pas connu d'autre autorité que celle de ses maîtres légitimes. La Touraine, au contraire, n'a cessé depuis 560 d'être disputée par divers rois et de passer de l'un à l'autre, comme une proie sans maître. Et chaque changement de régime entraînait un changement de gouverneur. C'est ce qui apparaîtra d'une façon bien claire par le petit tableau ci-après. J'y ai indiqué, dans trois colonnes: 1<sup>o</sup> les rois

a se remove. Ille vero ubi se remotum de his sensit, ad civitates superius memoratas properat, sed dum in illis commoraretur, mandatum accepit ut se ab eisdem removeret, et sic accepto ocio ad domum suam reversus privati operis curam gessit. » *H. F.*, IX, 7.

(1) GRÉGOIRE DE TOURS, *H. F.*, X, 49. « Tunc rex Ennodium ex duce ad negotium diregit prosequendo. »

qui ont possédé le pays; 2<sup>o</sup> les comtes; 3<sup>o</sup> les ducs. On remarquera qu'à chaque nouveau roi correspond un nouveau comte. Et si nous étions plus renseignés, il en serait de même pour les ducs.

*Ducs et comtes de Tours (1).*

ROIS.	COMTES.	DUCS.
Clotaire (5. - 561).	1. Alpinus.	Austrapius.
Charibert (561-567).	2. Gaiso.	
	3. Leudastes.	
Sigebert (567-573).	4. Justinus.	
Chilpéric (573).	Leudastes (2 <sup>e</sup> fois).	
Sigebert (573-575).	Justinus (?).	
Chilpéric (575-584).	Leudastes (3 <sup>e</sup> fois).	Berulfus.
	5. Eunomius.	
Gontran (584-587).	6. Willacharius.	Ennodius.
	7. Eborinus.	
Childebert (587-594).	8. Galienus.	

Ce tableau, me semble-t-il, est péremptoire. Il montre d'abord, ce qu'on pouvait supposer, que toute conquête entraînait un changement de gouverneur. Ce que nous voyons pratiquer régulièrement à Tours sert d'illustration à une parole de Grégoire, disant qu'en 582, Chilpéric en guerre avec son frère Gontran s'empara des villes de celui-ci, et y plaça de nouveaux comtes (2).

(1) C'est ici le lieu de rectifier en partie une liste des comtes de Tours donnée par ROTH, *Geschichte des Beneficialwesens*, p. 173. Roth ne connaît pas Galienus et ne donne en tout que sept comtes au lieu de huit; il place les ducs Berulfus et Ennodius parmi les comtes, mais il ne nomme pas Austrapius. Il ignore que Leudastes fut comte une première fois sous Charibert, chose attestée en termes exprès par GRÉGOIRE DE TOURS, *H. F.*, V, 48, et ne fait commencer son administration qu'en 570; enfin il écrit Eborinus au lieu d'Eborinus.

(2) « Rex Chilpericus igitur, pervasis civitatibus fratris sui, novos comites ordinat. » GRÉGOIRE DE TOURS, *H. F.*, VI, 22; cf. VII, 42.

Et à cette autre du même écrivain : que Gontran envoya des comtes pour s'emparer des cités que son frère Sigebert avait héritées autrefois de Charibert, et qui auraient dû, en bonne justice, faire retour à Childebert (1). Mais ce n'est pas seulement dans le cas d'une prise de possession violente que nous voyons les souverains francs procéder au renouvellement des comtes dans les villes conquises. Le roi qui succède à un autre, même d'une manière légitime et pacifique, commence par remercier l'agent de son prédécesseur et le remplace par un homme de sa confiance. Sigebert, héritier de Charibert, renvoie Leudastes et donne le comté à Justinus. Childebert, héritier légitime de Gontran, renvoie le comte Eborinus et met à sa place le comte Galienus. Cela n'est probablement pas une règle sans exception; j'imagine que dans certains cas le comte en fonctions était précisément l'homme qui inspirait le plus de confiance au nouveau roi, et alors il n'était pas écarté. D'autres fois aussi, il pouvait arriver que le nouveau souverain, indifférent sur le choix à faire, se laissait décider à prix d'or à conserver l'ancien comte. C'est dans ce sens que je crois devoir interpréter un épisode raconté par Grégoire de Tours. Péonius, habitant d'Auxerre, était comte de cette ville. Un jour, il envoya son fils au roi avec des présents pour obtenir le renouvellement de sa charge. Mummolus — c'est le nom du fils — se servit de l'argent pour se faire nommer comte lui-même, et supplanta son père au lieu de

(1) « Igitur Guntchramnus rex comites suos ad comprahendendas civitates ..... direxit, ut exegentes sacramenta suis eas ditionibus subjugarent. »

l'aider (1). Cela se passait sous le roi Gontran; on ne nous dit pas en quelle année, mais tout nous autorise à croire que le fait n'est pas postérieur à 561, c'est-à-dire à l'époque où Gontran entra en possession de son héritage à la mort de son père Clotaire. C'est donc, encore une fois, à l'avènement d'un nouveau roi légitime que le mandat du comte expire, et le comte le sait si bien qu'il envoie de riches présents au roi pour obtenir d'être maintenu dans sa charge (2).

Si nous pouvons nous fier ici aux lois de l'analogie, et nous autoriser d'un exemple unique, nous dirons qu'il en était des ducs comme des comtes : eux aussi voyaient leurs fonctions expirer avec le roi qui les leur avait conférées. La démarche que fit le duc Berulfus de Tours, à la mort du roi Chilpéric, pour se faire renouveler son mandat par le roi Gontran, est ici bien significative : elle

(1) « Hic enim (Eunius cognomento Mummolus) Peonio patre ortus, Audisiodorensis urbis incola fuit. Peonius vero hujus municipii comitatum regebat. Cumque ad renovandam actionem munera regi per filium transmisisset, ille, datis rebus paternis, comitatum patris ambivit supplantavitque genetorem, quem sublevare debuerat. » GRÉGOIRE DE TOURS, *H. F.*, IV, 42. LEHUÉROU, *o. c.*, p. 309, traduit inexactement les mots soulignés par : *renouveler le bail de sa charge*. Il n'est pas question ici de bail. FUSTEL DE COULANGES, *La monarchie franque*, p. 210, ne verse pas dans une moindre erreur lorsqu'il croit pouvoir tirer du cas de Péonius la conclusion suivante : « Le comte n'est pas nommé à vie; il est nommé pour un temps indéterminé, peut-être pour une année. S'il veut se maintenir dans ses fonctions, ce qui est toujours possible, il faut qu'il obtienne du roi le renouvellement de sa nomination. »

(2) WAITZ, *Verfassungsgeschichte*, II, I, p. 36, note 4, a donc tort de soutenir le contraire contre PERNICE (*Encyclopädie* de ERSCH et GRUBER, t. LXXVIII, p. 135), qui d'ailleurs ne prouve pas son dire et de soutenir qu'il n'y a rien de pareil dans les textes.

nous montre qu'à ses propres yeux ce mandat était expiré de plein droit. Si Berulfus avait cru qu'on le lui reprendrait pour une autre raison, c'est-à-dire pour indignité, il n'eût pas pris la peine de chercher à s'y maintenir, et il eût été heureux d'en être quitte au prix de son duché.

Mais si les fonctions duciales et comtales cessent de plein droit à la mort du souverain qui les a conférées, cela ne veut pas dire que celui-ci se fasse une obligation de les laisser au même personnel pendant toute la durée de son règne (1). Sans parler du cas de Willacharius que nous avons mentionné ci-dessus, nous voyons, au contraire, assez fréquemment des comtes déchargés de leur mandat, tantôt pour indignité, comme Leudastes, tantôt à la suite d'intrigues ourdies par des rivaux, comme Palladius, évincé à Javolz par Romanus, ou Nicetius, révoqué à Clermont à la suggestion d'Eulalius. Rien n'est plus fréquent que de rencontrer des gens qui ont exercé autrefois les fonctions de comte et qui sont rentrés ensuite

---

(1) Je ne parle pas ici de saint Grégoire de Langres, qui, avant son pontificat, avait été comte d'Autun pendant quarante ans (GRÉGOIRE DE TOURS, *Vit. Patr.*, VII, 1); c'était sous le gouvernement des rois burgondes (466-506). M. GLASSON, *Histoire du droit et des institutions de la France*, II, p. 292, croit trouver dans GRÉGOIRE DE TOURS, *H. F.*, IX, 30, que le roi Charibert promit par serment aux habitants de Tours de ne point changer leur gouverneur. J'interprète autrement le passage en question, que voici : « Similiter etiam et ille (Charibertus) cum juramento promisit, ut leges consuetudinesque novas populo non infligeret, sed in illo quo quondam sub patris dominationem statu vixerant, in ipso hic eos deinceps retineret, neque ullam novam ordinationem se inflicturn super eos, quod pertineret ad spoliū, spondit. » Il s'agit ici exclusivement, à mon sens, de mesures fiscales, et tout le contexte en est la preuve.

dans la vie privée, et il serait excessif de soutenir que tous ont dû renoncer à leur charge à l'avènement d'un nouveau roi.

Quant aux ducs, on peut encore dégager de notre exposé les conclusions suivantes :

Il n'existe pas de subdivision territoriale stable et permanente dont le gouvernement serait confié d'une manière régulière aux ducs, comme les comtés le sont aux comtes. En un mot, il n'y a pas de duchés, mais seulement des groupements occasionnels et temporaires, se dissolvant et se reformant au gré de l'arbitraire royal et des besoins momentanés. On les créait lorsqu'il s'agissait, tantôt de défendre d'une manière plus efficace certains pays plus particulièrement exposés aux attaques de l'ennemi, tantôt d'avantager un favori dont on voulait augmenter l'importance, tantôt encore, je crois, de trouver un nouveau moyen de battre monnaie en vendant le titre de duc à beaux deniers comptants (1). Nous ne parlerons donc pas d'un duché de Tours-Poitiers, mais de ducs à qui l'on donna le gouvernement de ces deux cités, tantôt avec d'autres territoires, tantôt sans plus. Ainsi, à Tours, le duc Berulfus conduisit à la guerre les contingents de cette ville et ceux de Poitiers, d'Angers et de Nantes. Ennodius, son successeur, n'a pas étendu son autorité sur ces deux dernières villes, mais, en revanche, a gouverné encore les cités d'Aire et de Lescar, et cette combinaison de deux groupes, territorialement éloignés

---

(1) Ainsi, à Clermont-Ferrand, Nicetius, évincé du comté par les intrigues d'Eulalius qui le supplanta, parvint à se faire nommer duc de Clermont et des cités voisines : « ducatum a regi expetiit, datis pro eo immensis muneribus. » GRÉGOIRE DE TOURS, *H. F.*, VIII, 18.

l'un de l'autre, sous l'autorité d'un même duc, montre mieux que toute autre preuve le caractère purement personnel de la dignité ducale (1).

L'exposé que je viens de faire ne serait pas complet si je ne cherchais à établir la nationalité et la condition des divers ducs et comtes qui ont gouverné la Touraine de 556 à 589. Or nous voyons que sur les dix noms des dignitaires de la liste ci-dessus, il y en a cinq qui sont romains (Ennodius, Alpinus, Justinus, Eunomius, Galienus) et cinq qui sont barbares (Berulfus, Gaiso, Leudastes, Eborinus (2) et Willacharius). Mais nous devons d'emblée attribuer la nationalité gallo-romaine à l'un de ces derniers, le comte Leudastes, fils de Leocadius, dont le nom dit suffisamment la race. Quant aux trois autres, leurs noms germaniques ne nous fournissent, comme on

---

(1) M. GLASSON, selon moi, a excellemment défini cette situation dans le passage suivant : « La division du territoire en duchés n'était ni générale, ni fixe, ni permanente. Elle variait à l'infini suivant les circonstances, paraissait et disparaissait selon les besoins. Ainsi il arrivait que certains comtés étaient réunis en duchés et que d'autres n'étaient pas groupés de cette manière. Le territoire d'un duché pouvait toujours être augmenté ou amoindri. Le duché lui-même cessait d'exister dans certaines circonstances. » (*Histoire du droit et des institutions de la France*, t. II, p. 347.) FUSTEL DE COULANGES dit de même, *Monarchie franque*, p. 219 : « Les fonctions de duc n'étaient ni permanentes ni générales pour tout le royaume. Quand le roi nommait un duc, c'est qu'il avait une raison particulière de placer un homme au-dessus de plusieurs comtes et de grouper plusieurs cités sous un chef d'une grande autorité, mais c'était une mesure transitoire. Quand cessait la raison qui avait fait établir le duc, le duc disparaissait et n'était pas remplacé. » Cf. WAITZ, *Verfassungsgeschichte*, II, 2, pp. 50 et suiv.

(2) Sur Eborinus, voir FOERSTEMANN, *Alldeutsches Namenbuch*, t. I, 2<sup>e</sup> édition, p. 438.

le sait, aucune indication à l'endroit de leur race. Ils peuvent être tous les trois ou des Gallo-Romains ou des barbares. On pourrait soutenir que les probabilités sont plus grandes en faveur de l'origine germanique du premier, puisque, installé par Chilpéric, il appartient à ce royaume de Neustrie où la proportion des Francs de race barbare est plus forte qu'ailleurs. On pourrait admettre pareillement qu'il y a plus de présomptions en faveur de la nationalité gallo-romaine des deux autres, puisque, appartenant l'un au royaume de Charibert et l'autre à celui de Gontran, ils viennent probablement tous les deux de la Gaule méridionale, où les Francs barbares étaient peu nombreux. Mais ce ne sont là que des conjectures, et il serait oiseux d'insister.

Je crois pouvoir ajouter que deux au moins de nos comtes étaient des Tourangeaux : ce sont Eunomius et Galienus. Le premier fut élu comte par la population, et il continua de résider à Tours après sa charge. Le second y résidait également avant de devenir comte, et il jouissait de l'amitié de son évêque. Un troisième, Leudastes, était né dans l'île de Gracina, qui doit avoir existé au sud de la Loire, dans le marais méridional de la Vendée (1). Il est assez probable qu'Alpinus et Justinus étaient aussi des Tourangeaux, mais rien ne permet de l'affirmer.

Quant à la condition sociale de ces divers personnages,

---

(1) A. LONGNON, *Géographie de la Gaule au VI<sup>e</sup> siècle*, p. 565, d'après FONTENELLE DE VAUDORÉ, *Histoire des villes de France*, t. IV, p. 318. L'opinion vulgaire qui identifiait cette île avec celle de Ré, et qu'a suivie encore A. JACOBS dans sa *Géographie de Grégoire de Tours*, à la suite de la nouvelle édition de la traduction de cet auteur par GUIZOT, t. II, p. 364, doit être abandonnée.

nous sommes, ici encore, dépourvus de tout renseignement, excepté au sujet du seul Leudastes, qui provenait d'un esclave fiscal. Il faut dire que le cas de Leudastes est fort probablement exceptionnel. Et c'est précisément parce qu'il est étranger, parce qu'il est par son éducation et par son tour d'esprit étranger aux milieux plus policés parmi lesquels s'exerce sa charge, qu'il a tant de difficultés et qu'il est évincé à deux reprises. Tout nous porte à croire que les autres comtes de Tours sont choisis dans la bonne société indigène. Il est remarquable toutefois que Grégoire de Tours ne dise d'aucun d'eux qu'il appartient à une famille sénatoriale, comme il le fait si souvent lorsqu'il parle des comtes et des autres grands personnages de Clermont. Qu'en faut-il conclure ? L'extraction plus modeste des comtes de Tours ? C'est loin d'être certain. Grégoire, en général, n'accorde guère le rang sénatorial qu'aux membres de sa famille et à quelques autres, très peu nombreux, et qui appartiennent pour la plupart à l'Auvergne. Cela nous induirait à croire, non pas qu'il n'y avait une aristocratie qu'en Auvergne, mais que Grégoire ne s'intéressait qu'à celle-là, ou encore qu'il était moins renseigné sur l'arbre généalogique des personnages qui n'étaient pas de sa famille.

Telles sont les données historiques que j'ai pu emprunter à l'histoire des comtes de Tours; peut-être trouvera-t-on qu'elles avaient assez d'intérêt pour être exposées.

